

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
079-217900240-20240312-20240302-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le 12 mars à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 26 février 2024,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT et  
Karine VILLANNEAU

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 10  
Votants : 14  
(dont 4 mandats)

Absents excusés : Pascal LEFEVRE qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER  
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY  
Bertrand QUINTARD qui a donné pouvoir à Karine VILLANNEAU

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Thibault BONNANFANT  
et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 14 mars 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (délibération n° 2024-03-02)**

Le maire présente le compte administratif représentant sa gestion de  
l'exercice 2023, puis demande aux membres du conseil municipal de  
s'exprimer sur le compte administratif avant de sortir de la salle.

Monsieur Louis-Marie MERCERON prend la présidence de la séance  
pour le vote du compte administratif 2023.

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal (sans le Maire)  
approuve le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Louis-Marie MERCERON

